

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 43
· dont suppléé : 01
Membres représentés : 07
Votants : 50

Date de la convocation14 novembre 2025

Secrétaire de séance :
Mme BLIN Marie-Annick

2025_2011_03

Feuillet 1043

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT NOVEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Chirmont sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, BLIN Marie-Annick, COLOMBEL Aurélie, PIOT Nicole, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémie, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, HECTOR Nicolas, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, LEFEVRE Serge suppléant de CLEMENT Dominique, VERONT Fabrice

● Disposaient d'un pouvoir :

DURAND Pierre de PATRICE-BOURDELLE Christine, JUBERT Patrick de BERTOUX Julia, LAMOTTE Dominique de PARENTY Vincent, VAN OOTEGHEM J. Michel de PREVOST Anne-Marie, PIOT Nicole de RAMON Marie-Gabrielle, NOCHEZ Didier de MEGLINKY Philippe, BLIN Marie-Annick de BENONY Miguel

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MESMIN Véronique, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, RAMON Marie-Gabrielle, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie Messieurs BLIN Nicolas, CHARLES Gilles, DELANAUD Stéphane, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, OLEON Jean-Jacques, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, CARON Hubert, MEGLINKY Philippe, BENONY Miguel

Objet : AVANCES SUR SUBVENTIONS 2026 Centre Musical du Val de Noye - Centre Musical LA SI SOL

Rapport de Monsieur Dominique LAMOTTE, Vice-Président chargé des Finances

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2025_24.04_05 Feuillet 965 relative aux votes du Budget Primitif 2025 Budget Principal et Budgets Annexes, notamment l'état des subventions,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 03 novembre 2025 ;

Pour permettre au Centre musical du Val de Noye et au Centre musical LA SI SOL de faire face aux dépenses courantes en début d'année 2026 : maintenance, frais de personnel, mais aussi prestataires techniques ... il y a lieu, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2026 d'autoriser le versement d'avances sur les subventions votées.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible d'engager et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Toutefois, il est proposé de limiter ces avances sur subvention à hauteur de 50 % des inscriptions budgétaires 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- › Décide de voter au bénéfice du Centre musical du Val de Noye : une avance sur la subvention 2026 à hauteur de **32 500 €**
- › vote au bénéfice du Centre musical LA SI SOL : une avance sur la subvention 2026 à hauteur de **37 500 €**

Les versements des avances sur les subventions feront l'objet de mandats successifs en fonction des besoins de trésorerie du Centre musical du Val de Noye et du Centre musical LA SI SOL.

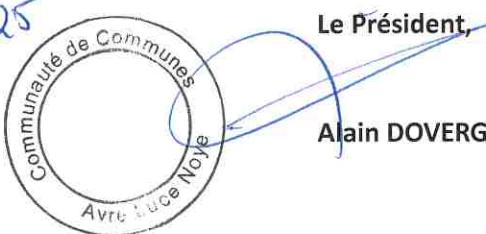
- › Précise que ces montants seront repris à minima dans les inscriptions budgétaires du BP 2026 ;
- › Autorise le Président et le 1er Vice-Président et le Vice-Président Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 20 novembre 2025
à CHIRMONT**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 24/11/25

Affiché le **25/11/2025**



Le Président,

Alain DOVERGNE